

SNPSC

Syndicat National des Professionnels
de la Spéléologie et du Canyon

Mairie. Place de l'Hôtel de Ville
26420 La Chapelle en Vercors

**BULLETIN D'ADHESION 2020
INDEPENDANT**

A retourner au SNPSC accompagné de votre chèque.
Inscrivez votre nom et votre adresse au dos de l'enveloppe.
La date de la poste certifiant la date de votre adhésion.

N° adhérent

(cadre réservé au syndicat)

Nom (en majuscules)		Prénom (en majuscules)	
Nom de société :			
Adresse :			
Code postal :		Ville :	
Téléphone :		Fax :	
Portable :		Courriel (OBLIGATOIRE) :	
Souhaitez-vous que l'ensemble de vos coordonnées apparaisse sur le site internet du syndicat :		OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Pour indépendants et sociétés :		N° de Siret :	
<input type="checkbox"/> Société			
<input type="checkbox"/> Indépendant		N° Etablissement Sportif Jeunesse et Sports :	

GRACE A UN CONTRAT PASSE AVEC LES MUTUELLES DU MANS ASSURANCES, L'ADHESION AU SYNDICAT VOUS DONNE LA POSSIBILITE DE VOUS ASSURER A DES TARIFS AVANTAGEUX. L'assurance prend effet le lendemain de l'envoi du bulletin d'adhésion à 0 heure, la date de la Poste faisant foi, et prend fin le 31 décembre de l'année en cours (sous réserve que le chèque de règlement soit encaissé sans incident) Le règlement se fait en un seul chèque. Aucune demande d'assurance ne pourra être acceptée en cas d'arriéré de paiement. **Seuls pouvant être assurés par ce contrat les adhérents au SNPSC.**

COTISATION SYNDICALE ET ASSURANCE	
Cotisation de soutien : Je suis BE Spéléo ou DE JEPS Canyoning, ou DEJEPS Spéléo, je n'exerce plus, ou je suis adhérent à un autre syndicat professionnel et je souhaite soutenir l'action du syndicat.	30 € <input type="checkbox"/>
Je suis BE Spéléo ou DE JEPS Canyoning, ou DEJEPS Spéléo Titulaire ou Stagiaire (joindre justificatif), et je n'ai jamais adhéré au SNPSC, ou je n'ai pas adhéré depuis 2015	95 € <input type="checkbox"/>
Je suis BE Spéléo ou DE JEPS Canyoning, ou DEJEPS Spéléo Salarié (joindre un justificatif)	125 € <input type="checkbox"/>
Je suis BE Spéléo ou DE JEPS Canyoning, ou DEJEPS Spéléo Titulaire et j'exerce en tant que travailleur indépendant ou EURL	210 € <input type="checkbox"/>
Assurance RC Pro	480 € <input type="checkbox"/>
Option individuelle accident + indemnités journalières 100 jours	180 € <input type="checkbox"/>
Option individuelle accident + indemnités journalières 200 jours	320 € <input type="checkbox"/>
Option individuelle accident + indemnités journalières 300 jours	420 € <input type="checkbox"/>
Vous adhérez au SNPSC en tant que travailleur indépendant ou EURL, en cas d'embauche d'un (ou plusieurs) salarié(s), vous pouvez assurer chaque salarié en RC Pro, moyennant une cotisation supplémentaire, ainsi que la prime d'assurance correspondante. Sur simple demande, nous vous transmettrons les documents nécessaires.	
Je suis BE Spéléo ou DE JEPS Canyoning, ou DEJEPS Spéléo Titulaire et j'exerce en tant que travailleur indépendant ou EURL	210 € <input type="checkbox"/>
Mon chiffre d'affaire est inférieur à 3000 € (la notice 2035 du CGI en année N-1 vous sera demandée) Assurance RC Pro	250 € <input type="checkbox"/>
Option individuelle accident + indemnités journalières 100 jours	180 € <input type="checkbox"/>
Option individuelle accident + indemnités journalières 200 jours	320 € <input type="checkbox"/>
Option individuelle accident + indemnités journalières 300 jours	420 € <input type="checkbox"/>
Je suis DE JEPS Canyoning, ou DEJEPS Spéléo Stagiaire (joindre justificatif) et j'exerce en tant qu'indépendant	125 € <input type="checkbox"/>
Assurance RC Pro	250 € <input type="checkbox"/>
Option individuelle accident + indemnités journalières 100 jours	180 € <input type="checkbox"/>
Option individuelle accident + indemnités journalières 200 jours	320 € <input type="checkbox"/>
Option individuelle accident + indemnités journalières 300 jours	420 € <input type="checkbox"/>
Pour 2019, les sociétés ou associations qui salarient BE Spéléo ou DE JEPS Canyoning, ou DEJEPS Spéléo et qui travaillent dans le respect de la Charte de qualité, peuvent, sous certaines conditions, faire une demande d'adhésion auprès du syndicat. Cette adhésion leur donne accès aux services du syndicat : défense. promotion. assurance ... Un dossier d'inscription. avec toutes les conditions requises leur sera envoyé.	
Règlement en un seul chèque	TOTAL €
Je donne une : « cotisation volontaire » (sans avantage fiscal) au SNPSC pour aider aux actions syndicales	
Montant du versement : € Peut être totalisé dans le montant global de votre chèque	

Information importante : Il est rappelé que seules les activités encadrées par des BE Spéléo ou DE JEPS Canyoning, ou DEJEPS Spéléo sont assurées par le contrat du SNPSC. Ainsi, les sociétés adhérentes employant des professionnels non titulaires d'un BE Spéléo ou DE JEPS Canyoning, ou DEJEPS Spéléo ne sont pas couvertes par le contrat d'assurances du SNPSC pour les activités que ceux-ci encadrent. Il incombe donc à ces sociétés de par leur obligation d'assurance, d'établir un contrat spécifique relatif à cette situation.

AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES AU VERSO →

Seuls les titulaires du BEES 1 Spéléologie, du DEJEPS Spéléologie, du DEJEPS Canyonisme issus exclusivement de la formation délivrée par le CREPS ou en possession du BEES 1 Spéléologie, les titulaires des DES JEPS Spéléologie, les stagiaires en cours de formation BEES 1 Spéléologie, les stagiaires cours de formation DEJEPS Spéléologie, les stagiaires en cours de formation DEJEPS Canyonisme au CREPS, les stagiaires en cours de formation DES JEPS Spéléologie, les associations et sociétés peuvent adhérer au SNPSC

Cochez les cases CARTES/BREVETS/QUALIFICATIONS dont vous êtes titulaire.
IMPORTANT - Pour bénéficier de la couverture assurance CONTRAT GROUPE négocié pour vous par le SNPSC dans la mesure où votre (vos) activité(s) entre(nt) dans le cadre des activités assurées. Vous devez au préalable, obligatoirement avoir transmis la copie de ce(s) diplômes au SNPSC.

BEES 1 Spéléologie:	<input type="checkbox"/> Titulaire	
DE JEPS Spéléologie:	<input type="checkbox"/> Titulaire	<input type="checkbox"/> Stagiaire
DE JEPS Canyoning:	<input type="checkbox"/> Titulaire	<input type="checkbox"/> Stagiaire
DES JEPS Spéléologie	<input type="checkbox"/> Titulaire	<input type="checkbox"/> Stagiaire
Autres diplômes professionnels sportifs:	<input type="checkbox"/> Titulaire	<input type="checkbox"/> Stagiaire
Autres diplômes professionnels sportifs:	<input type="checkbox"/> Titulaire	<input type="checkbox"/> Stagiaire
Autres diplômes professionnels sportifs:	<input type="checkbox"/> Titulaire	<input type="checkbox"/> Stagiaire
Autres diplômes professionnels sportifs:	<input type="checkbox"/> Titulaire	<input type="checkbox"/> Stagiaire
<input type="checkbox"/> BAPAAT <input type="checkbox"/> Qualifications fédérales : <input type="checkbox"/> Autres :		

Je soussigné(e) certifie l'exactitude des renseignements fournis et m'engage à respecter la charte de qualité pour adhérer au syndicat. Ci joint un chèque approvisionné libellé à l'ordre du Syndicat National des Professionnels de la Spéléologie et du Canyon (SNPSC)

Date : **Signature de l'adhérent :**

DEFINITION DES ACTIVITES ASSUREES

- La spéléologie, y compris la spéléologie glacière, le canyon, la via ferrata, le VTT, la randonnée pédestre, la raquette à neige, l'escalade, canoë, kayak rafting et disciplines associées, la course d'orientation. **Sous réserve que l'adhérent au SNPSC assuré soit détenteur des brevets lui autorisant la pratique professionnelle de ces disciplines, qu'il communique au SNPSC une copie des diplômes concernés, et qu'il soit détenteur d'une carte professionnelle en cours de validité.**
- Toutes techniques d'alpinisme pour accéder au lieu de l'activité, tyrolienne avec cordes ou câbles, encadrement de parcours aériens forestiers (à l'exclusion de l'exploitation de parcours publics ou privés)
- Toute action de formation théorique et pratique aux techniques d'évolution sur cordes, y compris pour la formation des cordistes, à l'exclusion des travaux d'accès difficile réalisés.

ETENDUE TERRITORIALE

- La garantie s'exerce dans le monde entier sous réserve que la présence, à l'étranger, de l'assuré ou des préposés en mission soit inférieure à six mois.

Il sera adressé à tous les adhérents assurés un exemplaire du résumé du contrat d'assurance en même temps que l'attestation d'assurance.

Cadre réservé au syndicat

Date de La Poste
Banque
N° de chèque
Montant

<input type="checkbox"/> Reçu
<input type="checkbox"/> Attestation d'assurance
<input type="checkbox"/> Exemplaire du contrat
<input type="checkbox"/> Fichier

Syndicat National des Professionnels de la Spéléologie et du Canyon
Régi par le Code du travail
Mairie. Place de l'Hôtel de Ville - 26420 La Chapelle en Vercors